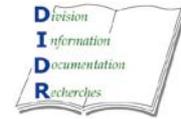


2 février 2015



La situation des minorités sexuelles et de genre

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises. Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence. La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Cette note s'intéresse principalement à la situation des hommes ayant des relations homosexuelles, que ces derniers s'identifient ou non comme homosexuels. Elle évoquera également la situation des lesbiennes, transgenres, bisexuel(les) et personnes intersexuées de manière plus marginale, les sources mentionnant spécifiquement leur cas étant moins nombreuses. La plupart du temps, les femmes (lesbiennes, transgenres et bisexuelles) sont évoquées indifféremment, avec les gays, sous le sigle LGBT.

Les sigles « LGBTI » (personnes lesbiennes, gays, bisexuel(le)s, transgenres et intersexuées) et « LGBT » ainsi que le terme « gay » seront repris dans cette note lorsque mentionnés tels quels par les sources utilisées.

1. Cadre juridique

1.1. La législation et son évolution

Le droit positif s'applique dans toutes les provinces de Chine, y compris dans les provinces autonomes. La législation chinoise ne pénalise pas les relations homosexuelles depuis 1997¹. L'âge de consentement pour les relations homosexuelles et les relations hétérosexuelles est le même².

Auparavant, l'homosexualité était assimilée à du hooliganisme et constituait un crime. L'homosexualité est retirée de la liste des maladies mentales en 2001³.

Concernant les transgenres, ils sont demeurés sur la liste des handicapés mentaux⁴ tel que définis par la « *classification chinoise sur les critères de diagnostic d'handicapés mentaux* ». Au printemps 2013, le statut des transgenres a néanmoins été modifié : ils relèvent désormais de la catégorie de la « *dysphorie de genre* »⁵. Les opérations chirurgicales de changement de sexe peuvent être prises en compte sur les documents d'identité, y compris lorsque ces opérations sont effectuées hors de Chine. En application de dispositions législatives modifiées en 2009, l'autorisation de procéder à une opération chirurgicale et l'obtention de la modification du sexe sont sujettes à un examen par les autorités. Elles requièrent une expérience significative sous l'apparence du sexe désiré (plusieurs années), une volonté de changement de sexe avérée, un traitement aux hormones (non confirmé par l'ensemble des sources consultées), un examen par un professionnel de la santé mentale, ne pas être marié, avoir plus de 20 ans et informer les familles de l'intention d'être opéré⁶. A défaut de cette autorisation, aucune mise à jour des données d'état civil ne pourra être effectuée⁷. Les transgenres opérés pourront se marier sous le sexe indiqué sur les documents révisés. Cependant, certaines personnes se considérant transgenres refusent de pratiquer une telle opération⁸.

1.2. Le silence de la loi sur la situation des minorités sexuelles

La Chine ne dispose d'aucune législation protectrice contre les actes et discriminations spécifiquement homophobes⁹. *A fortiori* il n'existe pas de statut légal pour les homosexuel(les)¹⁰. Il n'existe pas d'union civile, de mariage (le mariage entre personnes de même sexe reste un sujet tabou¹¹) ou de contrat leur permettant de s'unir. Enfin, l'adoption par des couples de même sexe est prohibée¹².

¹ PAOLI ITABOHARY Lucas et ZHU Jingshu, *State-Sponsored Homophobia – A world survey of laws: Criminalisation protection and recognition of same-sex love*, International Lesbian Gay Bisexual Trans and Intersex Association (ILGA), mai 2014, 9e édition, p. 16 ; Austrian Center for Country of Origin & asylum Research and Documentation (ACCORD), *China – COI Compilation*, Austrian Red Cross, Vienne, mars 2014 ; SPEELMAN Tabitha, "Tiptoeing Out of the Closet: The History and Future of LGBT Rights in China", *The Atlantic*, 21/08/2013.

² PAOLI ITABOHARY Lucas et ZHU Jingshu, *op. cit.*, p. 20.

³ *Ibid.*, p. 16 ; ACCORD, *op. cit.*

⁴ *Ibid.*

⁵ OTTERY Carlos, « Crossing the gender lines », *The world of chinese*, 23/11/2013

⁶ LEVINE Jill, « From the Shadows: China's Growing Tolerance of Transgender Rights », *The Atlantic*, 09/08/2013

⁷ *Shards of China*, « Sex in China – The Third Sex, Transgender People Struggle », 08/02/2012

⁸ OTTERY Carlos, *art. cit.*

⁹ REID Graeme, "Dispatches: 'Conversion Therapy' in China Ruled 'False'", Human Rights Watch (HRW), 19/12/2014 ; SPEELMAN Tabitha, *art. cit.*

¹⁰ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), « Chine : situation et traitement des minorités sexuelles, en particulier au Guangdong et au Fujian, protection de l'Etat et services d'aide », 11/10/2013.

¹¹ LU STOUT Kristie, "Being gay in China: Does the rainbow flag fly free?", CNN, 31/12/2014.

¹² HRW, *China – World report 2013*, janvier 2013.

2. Situation sociale

2.1. Des discriminations et une stigmatisation sociales, des violences

2.1.1. Une discrimination générale

Des lois contre des discriminations existent en Chine, mais elles ne concernent pas celles frappant spécifiquement les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles et transgenres. Les minorités sexuelles et de genre font face à une discrimination de fait répandue¹³. Malgré des avancées, notamment dans l'acceptation des LGBT, la stigmatisation sociale demeure « immense »¹⁴.

Le risque de discrimination existe particulièrement dans le milieu professionnel. La quasi-totalité des personnes homosexuelles ne déclarent pas leur orientation sexuelle au travail. Ce silence s'explique par le risque de harcèlement, d'insultes, de manque de promotion et de mauvais traitements¹⁵. Concernant les transgenres, ils rencontrent surtout des difficultés à trouver un emploi. Le processus de changement de sexe n'étant pas retranscrit sur les diplômes, le diplôme présenté ne sera plus valide à la suite d'une opération. Par conséquent, de nombreux transgenres doivent travailler illégalement ou sont contraints de se prostituer (voir *infra*)¹⁶.

2.1.2. La situation particulière des femmes

Parmi les LGBT, les femmes (lesbiennes, bissexuelles et femmes transgenres) en particulier sont l'objet de formes multiples de discrimination et de violence dans les établissements d'enseignement, dans les lieux de travail ainsi que dans le cercle familial¹⁷. Il convient toutefois de distinguer la situation des lesbiennes de celle des autres minorités sexuelles et de genre. Si les lesbiennes font l'objet de discriminations à l'instar des LGBT dans leur ensemble (*lala* est le terme en argot pour les désigner), elles le seraient relativement moins que les gays. A l'image d'autres cultures dans le monde, de nombreux Chinois considèrent les relations lesbiennes comme plus « spirituelles », moins sexuelles que les relations entre homosexuels masculins¹⁸.

2.1.3. La situation spécifique des transgenres

¹³ Freedom House, "Freedom in the World 2015 – China", 28/01/2015 ; US Department of State, *China - Annual report on human rights in 2013*, 27/02/2014.

¹⁴ LU STOUT Kristie, art. cit.

¹⁵ ACCORD, *op. cit.* ; SPEELMAN Tabitha, art. cit. ; LU STOUT Kristie, art. cit.

¹⁶ OTTERY Carlos, art. cit.

¹⁷ United Nations, General Assembly, Human Rights Council, *Report of the Working Group on the issue of discrimination against women in law and in practice*, 12/06/2014, p. 16 ; China LBT Rights Initiative, "Report by the China LBT Rights Initiative on discrimination against women (state obligations; stereotypes; violence against women; employment; women's health; equality before the law; marriage; family life)", 20/02/2014.

¹⁸ *Thinking Chinese*, "Lala Land – Challenges of lesbianism in China", 13/07/2011.

Les transgenres sont généralement contraints de vivre dans la discrétion. Ils continuent à être l'objet de discrimination, notamment à l'emploi¹⁹ et de harcèlement de la part de la police²⁰. Le représentant d'Aibai Culture and Education Center (ou « Aibai »), une des principales organisations de défense des droits des LGBT en Chine, qui avait été contacté par la Commission canadienne de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) dans le cadre d'une recherche sur la situation des minorités sexuelles et de genre en Chine effectuée en octobre 2013, affirme qu'ils représentent « *le groupe subissant la pire stigmatisation et discrimination* », principalement parce qu'ils font également l'objet de préjugés de la part des lesbiennes et des gays et qu'il est plus difficile pour eux de se cacher. Selon le directeur du développement et des opérations du Centre pour LGBT de Pékin, également joint par la CISR, les transgenres disposent de très peu de ressources. De nombreux transgenres « homme-femme » sont dès lors contraints de se livrer à la prostitution, ce qui, rappelle-t-il, est « aussi bien illégal que dangereux »²¹.

Des sources nuancent cependant les discriminations dont les transgenres sont l'objet. La tolérance à l'égard des transgenres progresserait. Dans une certaine mesure, les transgenres seraient mieux acceptés que les gays²². Ainsi, si la Chine compte des célébrités transgenres, il est plus difficile pour une vedette de se déclarer gay. La transformation d'homme en femme est en effet ancrée dans la culture chinoise dans de nombreux domaines, tels que le spectacle. L'acceptation sociale suppose cependant que le transgenre change effectivement de sexe et qu'il ait ensuite des relations hétérosexuelles « classiques »²³.

En 2012, la Chine comptait plus de 400 000 transgenres²⁴.

2.1.4. La situation des personnes intersexuées

Très peu d'informations sont disponibles concernant la situation des personnes intersexuées en Chine. Ces dernières constituent la minorité de genre la plus incomprise et marginalisée. Si la visibilité des personnes intersexuées s'améliore, leur image publique reste négative. Les médias qui mentionnent des cas de personnes intersexuées le font avec « sensationnalisme », se référant souvent à la honte qu'éprouvent les familles et à la nécessité, invoquée par celles-ci, de recourir à la chirurgie afin de rétablir la « norme » de genre. L'avis de l'enfant intersexué est rarement pris en compte²⁵.

2.1.5. La question des violences physiques

Une professeure d'anthropologie de l'université de Californie-Santa Cruz, contactée par la CISR, a expliqué que des cas où des parents battaient leurs enfants constituaient les principaux cas de violence à l'égard des minorités sexuelles, ce qu'a confirmé à nos homologues canadiens le représentant d'Aibai. Selon lui, « *les seuls actes de violence dirigés précisément contre des LGBT dont nous avons entendu parler (mis à part les crimes économiques comme les vols) sont commis par des parents ou des membres de la famille* ». Ces cas de violence seraient plus fréquents à l'encontre des lesbiennes. Le directeur du développement et des opérations du Centre pour LGBT de Pékin a précisé à la CISR que certains parents pourraient commander des « viols correctifs » contre leurs

¹⁹ OTTERY Carlos, art. cit. ; SPEELMAN Tabitha, art. cit. ; China LBT Rights Initiative, art. cit.

²⁰ MOUNTFORD Tom, *China: The Legal Position and Status of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender People in the People's Republic of China*, International Gay & Lesbian Human Rights Commission, 24/03/2010.

²¹ CISR, art. cit.

²² La source consultée évoque bien les gays, ne précisant pas la situation des lesbiennes.

²³ MOUNTFORD Tom, *op. cit.*

²⁴ *Shards of China*, art. cit. ; SPEELMAN Tabitha, art. cit.

²⁵ USAID, UNDP, *The Legal and Social Environment for Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender (LGBT) Persons and Civil Society, Being LGBT in Asia: China Country Report*, août 2014, p. 28 et 29.

filles lesbiennes, information que la CISR indique n'avoir pas pu faire corroborer par d'autres sources²⁶.

2.2. La question de l'acceptation et de la visibilité

Malgré le poids de la tradition, l'acceptation des LGBT a clairement progressé ces dernières années²⁷. La dernière édition du Guide *Spartacus* évoque « *la naissance d'une communauté homosexuelle²⁸ active et libérée* ». Le guide recense de nombreux lieux de rencontre homosexuels, tels que les discothèques, bars, saunas, dans plusieurs villes du pays. Les grandes villes comme Pékin et Shanghai ainsi que Hongkong concentrent le plus grand nombre de lieux recensés²⁹. Par ailleurs, il existe des centaines d'organisations défendant les gays en Chine, et quelque 80 à 90 groupes défendant les lesbiennes³⁰.

Toutefois, une meilleure acceptation sociale ne leur permet pas forcément de vivre ouvertement leur homosexualité. Selon le Guide *Spartacus*, la vie gay³¹ reste globalement cachée en raison d'une culture conservatrice traditionnelle prégnante. En dehors des grandes villes, les gays subissent la contrainte de la famille et de la société et sont souvent forcés de se marier et de vivre une double-vie (voir *infra*)³². Concernant les lesbiennes, la professeure d'anthropologie contactée par la CISR a expliqué qu'elles avaient tendance à être plus effacées que les gays et à demeurer « plus cachées ». Elle a rappelé que les lesbiennes disposaient de peu d'espaces publics. Les rencontres se font dès lors dans des lieux privés. D'après le directeur du développement et des opérations du Centre pour LGBT de Pékin, également saisi par la CISR, si la capitale compte de nombreux bars gay, elle ne comprend qu'un bar accueillant les lesbiennes « un soir par semaine »³³.

2.3. Le poids des traditions

Malgré l'émergence d'une communauté homosexuelle « active et libérée », le poids des traditions, du mariage notamment, reste fort, qui contraint de nombreuses personnes à ne pas vivre leur homosexualité ouvertement.

2.3.1. La pression familiale

La plupart des gays, lesbiennes, bisexuel(le)s et transgenres font face à une pression qui les contraint à se conformer aux attentes familiales, soit à se marier et former un foyer³⁴. La famille, très attachée au mariage, constitue la principale source de pression³⁵. « *L'importance sociale du mariage reste telle que les homosexuels, particulièrement dans*

²⁶ CISR, art. cit. ; voir aussi : USAID, UNDP, The Legal and Social Environment for LGBT Persons and Civil Society, *op. cit.*, p. 42.

²⁷ SPEELMAN Tabitha, art. cit.

²⁸ Le Guide ne précise pas s'il y inclut les lesbiennes dans l'émergence de cette communauté.

²⁹ BEDFORD Brian, *Spartacus International Gay Guide, 42nd Edition, 2013-2014*, Bruno Gmünder Verlag GmbH, 01/01/2013, p. 166 et suivantes.

³⁰ USAID, UNDP, The Legal and Social Environment for Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender (LGBT) Persons and Civil Society, *Being LGBT in Asia: China Country Report*, août 2014, p. 19 ; CISR, art. cit.

³¹ Le Guide se réfère bien à la vie « gay », ne mentionnant pas spécifiquement la situation des lesbiennes.

³² BEDFORD Brian, *op. cit.*, p. 166.

³³ CISR, art. cit.

³⁴ US Department of State, *op. cit.*

³⁵ LU STOUT Kristie, art. cit.

les campagnes, doivent souvent cacher leur préférence »³⁶. Tel qu'évoqué *supra*, cette pression peut prendre la forme, dans certains cas, de violences, tels les cas de « viols correcteurs » ou « correctifs » de lesbiennes initiés par les familles, selon le Beijing LGBT Center³⁷.

Si des familles acceptent l'homosexualité de l'un des leurs, cette acceptation semble plus facile dans les familles riches, ou dans des familles qui résident dans des grandes villes et qui sont davantage en contact avec les étrangers³⁸.

2.3.2. La pratique des « mariages de convenance »

La quasi-totalité des homosexuels a recours au mariage de convenance (« *cooperative marriage* »/« *Xinghu* ») : il s'agit d'une pratique très répandue. Un domicile conjoint n'est pas obligatoire. Ainsi l'homme et la femme homosexuel(le)s poursuivent leurs relations avec des personnes de même sexe³⁹. Une lesbienne, Shi Tou, témoigne auprès de *Radio Free Asia* : « le plus simple est qu'un gay et une lesbienne se marient. Habituellement, ils n'ont pas de certificat de mariage mais montrent qu'ils se sont unis au cours d'une cérémonie à laquelle sont invités leurs familles et amis ». Elle ajoute que « la plupart de mes amis gays désirent se marier »⁴⁰.

Si toute union légale est interdite, il convient de relever qu'un premier « mariage gay » a été célébré en 2012 à titre symbolique, dans la province de Fujian, région connue pour être la plus tolérante à l'égard de la communauté homosexuelle⁴¹. Deux hommes se sont unis devant des milliers de personnes, la nouvelle ayant eu un fort écho en Chine⁴².

2.4. Le traitement médical autorisé contre l'homosexualité

Plusieurs cliniques en Chine, y compris dans la capitale, proposent des traitements médicaux via des électrochocs afin d'enrayer les pulsions homosexuelles des patients qui le souhaitent, afin de les « convertir ». Des vomitifs peuvent également constituer un traitement⁴³.

Selon l'Agence France-Presse (AFP), cinq établissements pratiquent les traitements par électrochocs, notamment à Pékin (Centre d'aide psychologique Haiming). Les séances durent 30 minutes. Pendant que le patient regarde un film à caractère pornographique, des électrodes sont placés sur ses parties génitales : « Après chaque décharge, le patient interrompt ses pensées et se démarque de ses fantasmes »⁴⁴. Le centre de traitement affirme qu'il s'agit de traitements exceptionnels, dont l'objectif est de « guérir les cas les plus graves ». Certaines cliniques privilégient cependant des thérapies douces, avec des conseils psychologiques et des prescriptions d'antidépresseurs. Le centre LGBT de Pékin s'est insurgé contre ces pratiques, et a déclaré : « Ces traitements infligent de sérieux

³⁶ BALENIERI Raphaël, « Pas si gay de s'aimer en Chine... », *Le Point*, 23/10/2012.

³⁷ CISR, art. cit.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ ACCORD, *op. cit.* ; LU STOUT Kristie, art. cit.

⁴⁰ TANG QIWEI, « A lot of my gay friends want to get married », *Radio Free Asia*, 22/11/2013 ; trad. DIDR [anglais] de : "The simplest one is that a gay man and a lesbian get married. Usually this means they haven't really got a marriage certificate, but it's just to put on a show, and they go through a marriage ceremony and tell their friends and family they are married (...) A lot of my [gay] friends want to get married. You can't wait for the system to perfect itself. If you have this need, you are going to talk about it...".

⁴¹ BALENIERI Raphaël, art. cit.

⁴² West Strait Morning Post, « Same-sex wedding performed in Fujian Province », *English People*, 18/10/2012

⁴³ ACCORD, *op. cit.* ; REID Graeme, art. cit. ; LU STOUT Kristie, art. cit.

⁴⁴ HANCOCK Tom, « Dans des cliniques chinoises, l'homosexualité "traitée" par décharges électriques », *Tahiti Infos*, 31/01/2014.

dommages à la santé physique et mentale, et ne font qu'aggraver le manque de confiance en soi »⁴⁵. Un homosexuel ayant volontairement subi ces traitements témoigne que cette expérience « a anéanti chez lui toute libido, avant de le conduire à une grave dépression: il a perdu son travail, s'est endetté pour payer ses frais médicaux, avant de se laisser aller à des pensées suicidaires »⁴⁶.

3. Attitude des autorités et recours

3.1. L'attitude générale des autorités

Officiellement, l'homosexualité n'existe pas en Chine. S'agissant des gays⁴⁷, les autorités ont une attitude neutre à leur égard. Cependant homosexualité et prostitution peuvent parfois être confondues, la prostitution pouvant faire l'objet de poursuites policières⁴⁸.

Si les harcèlements diminuent, le pouvoir continue à ignorer l'homosexualité⁴⁹. Il n'y a jamais eu de déclaration officielle des autorités relative à l'homosexualité. Pour le média américain généraliste *Atlantic Media*, les autorités se distinguent en effet par une absence de toute politique envers la communauté LGBT⁵⁰. Pour ce média, la posture des autorités peut se résumer ainsi : « *don't support, don't ban, don't promote* ». Ainsi, alors que la communauté a, pendant plus de dix ans, œuvré pour l'institution d'un mariage pour personnes de même sexe, les autorités n'ont fait aucune déclaration sur le sujet⁵¹. Il convient cependant de relever que les autorités ont autorisé la tenue à Pékin, en août 2013, de la seconde conférence nationale annuelle de militants LGBTI, financée par des fonds provenant des Etats-Unis et des Nations unies. Plus de 140 délégués originaires de 28 « régions », dont le Tibet, le Xinjiang, Hongkong et Taiwan étaient présents. Les médias étaient en revanche exclus de la conférence⁵².

Selon la CISR, « *les homosexuels ne sont pas vus comme une menace mais davantage comme un groupe marginal, clandestin, qui peut être oublié* »⁵³. En septembre 2012, Human Rights Watch (HRW) rappelle l'image négative que les autorités peuvent parfois attribuer à l'homosexualité. HRW rapporte que des parents d'homosexuels se sont insurgés contre la publication d'un livre éducatif, dans la région du Zhejiang, qui qualifiait l'homosexualité de déviance et recommandait aux parents de s'en prémunir. Il semble que les prochaines publications seront expurgées de cette mention⁵⁴.

Les problèmes rencontrés par les minorités sexuelles impliquent souvent la police. L'ONG de défense des droits LGBT en Chine Aibai⁵⁵ affirmait en février 2013 que « *la police chinoise maltraite les LGBT lorsqu'elle les soupçonne de constituer un groupe organisé et devenir une force politique* ». Des différentes sources consultées par la CISR dans le cadre de sa recherche en octobre 2013 sur la situations des minorités sexuelles en Chine, il ressort que la surveillance policière varie d'une province à une autre et d'une localité à une autre, que la police est investie de « pouvoirs larges » et peut arrêter une personne

⁴⁵ *Ibid.* L'article évoque bien un centre « LGBT », et non « LGBTI »

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ La source consultée ne précise pas la situation des lesbiennes.

⁴⁸ BEDFORD Brian, *op. cit.*, p. 166.

⁴⁹ ACCORD, *op. cit.*

⁵⁰ *Atlantic Media* utilise bien le sigle LGBT.

⁵¹ SPEELMAN Tabitha, *op. cit.*

⁵² PAOLI ITABOHARY Lucas et ZHU Jingshu, *op. cit.*, p. 87.

⁵³ CISR, art. cit.

⁵⁴ HRW, art. cit.

⁵⁵ http://www.chinacsmap.org/Org_Show_EN.asp?ID=1587/

pour des motifs tels que « l'obscénité publique » ou « le comportement lascif »⁵⁶. Des cas de racket sont également mentionnés à Fujian⁵⁷. Les arrestations peuvent en outre être justifiées par la possession de préservatifs, soit un « commencement de preuve » pour l'infraction de prostitution aux yeux de la police⁵⁸. Par ailleurs, des lieux de rencontre pour homosexuels peuvent faire l'objet de descentes de la police⁵⁹.

Les transgenres également font l'objet de harcèlement de la part de la police⁶⁰.

3.2. Des possibilités de recours limitées

Les juridictions sont très peu sollicitées car, d'une part, elles sont réticentes à présenter une posture agressive envers la police, et d'autre part, les plaignants potentiels ne sont pas favorables à rendre public un quelconque conflit avec les représentants de l'Etat ou toute personne physique ou morale⁶¹.

3.3. Les associations

Les groupes de soutien aux LGBT sont essentiellement basés à Pékin et à Shanghai. Ils n'offrent pas véritablement de services à l'échelle nationale. Selon le directeur du développement et des opérations du Centre pour LGBT de Pékin, contacté par la CISR, environ dix groupes se consacrent aux questions relatives aux LGBT dans la capitale. Ils organisent entre eux cinq à huit événements par semaine. D'après ce responsable associatif, ce sont des « centaines » d'organisations qui sont vouées aux gays dans tout le pays et entre 80 à 90 groupes qui sont destinés aux lesbiennes. Les sources ne précisent pas le nombre d'associations de soutien aux transgenres, mais celles-ci sont moins nombreuses que les groupes de soutien aux minorités sexuelles⁶². Les militants et organisations travaillant sur les problèmes relatifs aux personnes LGBT font état de discriminations et harcèlement de la part des autorités⁶³.

Les problèmes auxquels sont confrontées les associations peuvent survenir lors des marches des fiertés (*gay pride*). En 2009, la première marche des fiertés s'est tenue à Shanghai, mais il semble que de tels événements soient difficiles à organiser au regard de l'autorisation indispensable pour la réaliser⁶⁴ : à l'occasion de cette première marche des fiertés, la police avait interdit la diffusion d'un film⁶⁵. Le 17 mars 2013, la *pride parade* à Changsha, province du Hunan, s'est soldée par quatre arrestations. Le principal organisateur de la marche a été détenu pendant douze jours, avant d'être relâché sans aucune charge⁶⁶. La sixième marche des fiertés de Shanghai s'est tenue fin juin 2014⁶⁷. Un des organisateurs déclarait : « *Nous prenons la tête du mouvement gay en Chine, la gaypride demeure un évènement très rare dans le reste de la Chine, bien qu'il y ait des représentations de la communauté gay à Taipei et Hong Kong. En 2013, la police a privé*

⁵⁶ CISR, art. cit.

⁵⁷ CISR, art. cit.

⁵⁸ MOUNTFORD Tom, art. cit.

⁵⁹ CISR, art. cit.

⁶⁰ MOUNTFORD Tom, art. cit.

⁶¹ CISR, art. cit.

⁶² USAID, UNDP, The Legal and Social Environment for LGBT Persons and Civil Society, op. cit., p. 19 ; CISR, art. cit.

⁶³ US Department of State, op. cit.

⁶⁴ ACCORD, op. cit.

⁶⁵ MURPHY Colum, « Shanghai Full of Pride: China's 'Most Gay-Friendly City' Prepares to Celebrate », *The Wall Street Journal*, China realtime (blog), 12/06/2014.

⁶⁶ PAOLI ITABOHARY Lucas et ZHU Jingshu, op. cit., p. 87.

⁶⁷ ShanghaiPRIDE, « Successful 6th ShanghaiPRIDE! », 26/06/2014.

de liberté un des organisateurs d'une petite gaypride à Changsha, ville du centre de la Chine »⁶⁸.

Les associations peuvent, par ailleurs, faire l'objet de censure notamment lors de campagnes d'informations menées en faveur des droits des LGBT, ou lors de distribution de brochures à cet effet, au motif qu'elles ne se sont pas enregistrées auprès du ministère compétent. Les organismes concernés affirment avoir effectué une demande d'enregistrement et organisé plusieurs visites de leurs locaux, sans qu'aucune demande n'aboutisse⁶⁹.

Autre exemple de problème, l'association « *Beijing LGBT* » a vu, en juin 2012, son bail résilié avant le terme prévu en raison des plaintes liées au bruit provoqué par l'activité de l'ONG, et en considération de la sensibilité des riverains⁷⁰.

⁶⁸ MURPHY Colum, art. cit.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ ACCORD, *op. cit* ; CISR, art. cit.

Bibliographie

(Sites web consultés le 30 janvier 2015)

Ouvrage

BEDFORD Brian, *Spartacus International Gay Guide, 42nd Edition, 2013-2014*, Bruno Gmünder Verlag GmbH, 01/01/2013, 1 062 p.

Rapports

Freedom House, "Freedom in the World 2015 – China", 28/01/2015,
http://www.ecoi.net/local_link/295269/416288_en.html.

REID Graeme, "Dispatches: 'Conversion Therapy' in China Ruled 'False'", Human Rights Watch (HRW), 19/12/2014,
<http://www.hrw.org/news/2014/12/19/dispatches-conversion-therapy-china-ruled-false>.

USAID, UNDP, The Legal and Social Environment for Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender (LGBT) Persons and Civil Society, *Being LGBT in Asia: China Country Report*, août 2014, 55 p.,
http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1861/Being%20LGBT%20in%20Asia%20China%20Country%20Report-Eng.pdf?bcsi_scan_1fe59ba8c561fa18=XqYnXGUKI6xsqWgJt9JDKb5+3OkHAAAMAdOCA==&bcsi_scan_filename=Being%20LGBT%20in%20Asia%20China%20Country%20Report-Eng.pdf.

United Nations, General Assembly, Human Rights Council, *Report of the Working Group on the issue of discrimination against women in law and in practice*, 12/06/2014, 23 p.,
www.ecoi.net/file_upload/1930_1403093244_a-hrc-26-39-add-2-eng-2.doc.

PAOLI ITABOHARY Lucas et ZHU Jingshu, *State-Sponsored Homophobia – A world survey of laws: Criminalisation protection and recognition of same-sex love*, International Lesbian Gay Bisexual Trans and Intersex Association (ILGA), mai 2014, 9e édition, 95 p.,
http://old.ilga.org/Statehomophobia/ILGA_SSHR_2014_Eng.pdf.

Austrian Center for Country of Origin & asylum Research and Documentation, *China – COI Compilation*, Austrian Red Cross, Vienne, mars 2014,
<http://www.refworld.org/pdfid/533989d44.pdf>.

US Department of State, *China - Annual report on human rights in 2013*, 27/02/2014,
http://www.ecoi.net/local_link/270629/386066_en.html.

China LBT Rights Initiative, "Report by the China LBT Rights Initiative on discrimination against women (state obligations; stereotypes; violence against women; employment; women's health; equality before the law; marriage; family life)", 20/02/2014,
http://www.ecoi.net/file_upload/1930_1396443439_int-cedaw-ngo-chn-16577-e.pdf.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), « Chine : situation et traitement des minorités sexuelles, en particulier au Guangdong et au Fujian, protection de l'Etat et services d'aide », 11/10/2013,
<http://www.refworld.org/docid/527a1a594.html>.

HRW, *China – World report 2013*, janvier 2013,
<http://www.hrw.org/world-report/2013/country-chapters/china?page=2>.

MOUNTFORD Tom, *China: The Legal Position and Status of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender People in the People's Republic of China*, International Gay & Lesbian Human Rights Commission, 24/03/2010,
<http://iglhrc.org/content/china-legal-position-and-status-lesbian-gay-bisexual-and-transgender-people-people%E2%80%99s>.

Médias

LU STOUT Kristie, "Being gay in China: Does the rainbow flag fly free?", CNN, 31/12/2014,
<http://edition.cnn.com/2014/11/26/world/asia/china-rainbow-flag/>.

ShanghaiPRIDE, « Successful 6th ShanghaiPRIDE! », 26/06/2014,
<http://www.shpride.com/2014/06/26/successful-pride6/?lang=en>.

HANCOCK Tom, « Dans des cliniques chinoises, l'homosexualité "traitée" par décharges électriques », *Tahiti Infos*, 31/01/2014,
http://www.tahiti-infos.com/Dans-des-cliniques-chinoises-l-homosexualite-traitee-par-decharges-electriques_a93596.html.

OTTERY Carlos, « Crossing the gender lines », *The world of chinese*, 23/11/2013,
<http://www.theworldofchinese.com/2013/11/crossing-the-gender-lines/>.

TANG QIWEI, « A lot of my gay friends want to get married », *Radio Free Asia*, 22/11/2013,
<http://www.rfa.org/english/women/gay-11222013150839.html>.

SPEELMAN Tabitha, "Tiptoeing Out of the Closet: The History and Future of LGBT Rights in China", *The Atlantic*, 21/08/2013,
<http://www.theatlantic.com/china/archive/2013/08/tiptoeing-out-of-the-closet-the-history-and-future-of-lgbt-rights-in-china/278869/>.

LEVINE Jill, « From the Shadows: China's Growing Tolerance of Transgender Rights », *The Atlantic*, 09/08/2013,
<http://www.theatlantic.com/china/archive/2013/08/from-the-shadows-chinas-growing-tolerance-of-transgender-rights/278540/>.

Queer Comrades, « Increasing Transgender Visibility in China », mai 2013,
<http://www.queercomrades.com/en/events/transgender-china/>.

BALENIERI Raphaël, « Pas si gay de s'aimer en Chine... », *Le Point*, 23/10/2012,
http://www.lepoint.fr/monde/pas-si-gay-de-s-aimer-en-chine-23-10-2012-1520030_24.php.

West Strait Morning Post, « Same-sex wedding performed in Fujian Province », *English People*, 18/10/2012,
<http://english.people.com.cn/90882/7981300.html>.

Shards of China, «Sex in China – The Third Sex, Transgender People Struggle», 08/02/2012,

[http://shardsofchina.wordpress.com/2012/02/08/sex-in-china-the-third-sex-transgender-people-struggle/.](http://shardsofchina.wordpress.com/2012/02/08/sex-in-china-the-third-sex-transgender-people-struggle/)

Thinking Chinese, "Lala Land – Challenges of lesbianism in China", 13/07/2011,

<http://thinkingchinese.com/lesbianism-in-china>.

Blog

MURPHY Colum, « Shanghai Full of Pride: China's 'Most Gay-Friendly City' Prepares to Celebrate», *The Wall Street Journal*, China realtime (blog), 12/06/2014

[http://blogs.wsj.com/chinarealtime/2014/06/12/shanghai-full-of-pride-chinas-most-gay-friendly-city-prepares-to-celebrate/.](http://blogs.wsj.com/chinarealtime/2014/06/12/shanghai-full-of-pride-chinas-most-gay-friendly-city-prepares-to-celebrate/)